

**Liste des participants
au Comité d'Hygiène et de Sécurité
du 10 mai 2007**

Représentants de l'administration :

M. Didier SELLES, Président (excusé)
Mme Carole ETIENNE-BOISSEAU
M. Alain BOISSONNET
M. Jean-Marc IROLLO
M. Serge LEDUC

Mme Aline SYLLA-WALBAUM (excusée)
M. Alain GAUCHET
M. Philippe CARREAU (excusé)
Mme Catherine GUILLOU
M. Denis FOUSSE (excusé)

Membres de droit :

Médecins de prévention
Dr Françoise MOREAU

Personnes qualifiées

Inspectrice hygiène et sécurité
Mme Denise BARDOU

ACMOs

Mme Alix HARROUK (excusée)
Mme Françoise LABRE
Mme Christine LALO
M. Stéphane BERNARD
M. Alain BALDACCHINO
M. Kiet CHHOR (excusé)
Mme Laétitia GIRBEAU

Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail

Mme Brigitte COTTEVERTE

Psychologue

Mme Nathalie DURKHEIM

Délégué à la sécurité et à la sûreté

M. Jean-Raoul ENFRU (excusé)

Chef du service formation et GPEC

Mme Hélène MAHE (excusée)

Experts administration :

M. Guillaume THOMAS
M. Bertrand ABRAHAM

Mme Brigitte CASTAN (excusée)
Commandant François CESARI (SPSI)

Représentants du personnel :

CGT :

M. Guilherme FERREIRA
Mme Alexandra KARDIANOU
M. Didier MARTIN
M. Sébastien NEE
M. Manuel MERLET

M. Victor ALMEIDA ALVES
M. Gary GUILLAUD (excusé)
Mme Christa HENOCQ
Mme Catherine MALLEGOL (excusée)
Mme Nacéra TAIBI

CFDT :

Mme Nelly BRESSEAU

Mme Sophie BERTHOMIEUX

SUD CULTURE :

Mme Sophie AGUIRRE
M. Pascal LYVER
Mme Marie COADIC

Mme Anne-Marie ANDRZEJCZAK (excusée)
M. Maurice N GUYEN
Mme Elise MULLER

Experts organisations syndicales :

Mme Anne-Marie HADBI (CGT)
M. Pierre MORTINI RENUCCI (CGT)
M. Jérôme ADOLPHE (CGT)
Mme Florence BIANCARDINI (CFDT, excusée)
M. Philippe BOITIER (CFDT)
M. Benoît LAPOUGE (CFDT, excusé)
M. Cédric JUPPE (CFDT)

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 10 mai 2007

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal du CHS du 9 novembre 2006
- II. Suivi des actions du CHS (pour information)
- III. Bilan HSCT 2006 (pour information)
- IV. Rapport d'activité médicale 2006 (pour information)
- V. Rapport d'activité IHS 2006 (pour information)
- VI. Rapport d'activité 2006 de la psychologue (pour information)
- VII. PAPRI Pact 2007 (pour avis)
- VIII. Visites et délégation CHS 2007 (pour avis)
- IX. Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de Madame ETIENNE-BOISSEAU

Madame ETIENNE-BOISSEAU fait part des excuses de Monsieur Selles pour son absence de dernière minute à la réunion.

Monsieur IROLLO procède à l'appel des présents. Un certain nombre d'experts a été nommé : M. Thomas, le Commandant Cesari et M. Bertrand-Abraham pour l'Administration ; M. Renucci et M. Adolphe pour la CGT ; M. Boitier et M. Juppé pour la CFDT. Le syndicat Sud Culture n'a mandaté aucun expert.

Le secrétariat de séance sera assuré par la CFDT, FO ne siégeant plus désormais au CHS.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je sollicite au préalable des représentants leur accord pour l'adjonction d'un nouveau point à l'ordre du jour. L'administration souhaite en effet recueillir votre avis s'agissant d'une mesure ciblant les chargés d'accueil. Le docteur Moreau vous présentera ce dispositif visant à instaurer le port de bouchons auriculaires.

Les représentants du personnel consentent-ils à cet additif ?

Monsieur FERREIRA

L'ordre du jour de cette réunion étant particulièrement chargé, les représentants souhaiteraient que le CHS se déroule en deux séances. En effet, un nombre de questions diverses susciteront vraisemblablement le débat. Il est donc nécessaire de disposer de temps pour examiner en profondeur certaines questions.

La demande d'inscription d'un point supplémentaire justifie en outre notre requête.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Madame Cotteverte et moi-même avons déjà effectué une sélection parmi une liste de sujets qui auraient tous mérité d'être traités aujourd'hui. Cependant, l'essentiel de notre réunion portera sur l'étude des rapports d'activités 2006.

Monsieur FERREIRA

Je rappelle également qu'aucune réunion de CHS n'a été organisée depuis le mois de novembre 2006 – ceci ne tient pas lieu de critique, mais d'un simple constat. Nous avons en conséquence de nombreux sujets à aborder. Etes-vous d'accord sur le principe de deux réunions ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je vous propose d'entreprendre l'examen du premier point. Nous aviserons en fonction de la durée de chaque débat et du nombre de questions non traitées. Nous sommes de surcroît limités par l'horaire de fin de séance.

Madame AGUIRRE

Il est souhaitable de choisir au préalable les sujets à traiter en priorité.

Monsieur IROLLO

Conformément à l'une de vos demandes, nous traitons en premier lieu les points de suivi du CHS précédent, afin d'éviter tout examen hâtif en fin de séance.

Je souhaite par ailleurs vous proposer une pause en milieu de séance, afin d'accorder un moment de répit à notre rédactrice.

Madame KARDIANOU

Je souhaiterais appuyer le propos de Monsieur Ferreira. Le déroulement des élections et du référendum n'aurait pas dû entraver le fonctionnement des instances. Le problème du travail de nuit est notamment un sujet qui nécessite des discussions approfondies.

Monsieur IROLLO

Ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour.

Madame KARDIANOU

Cette question a été néanmoins posée lors d'un précédent CHS. Il est notamment mentionné dans le procès-verbal que ce sujet serait traité lors d'une prochaine réunion de l'Instance. N'ayant pu l'inscrire à l'ordre du jour de la présente séance, nous vous demandons de traiter ce sujet dans le cadre des questions diverses, avec toute l'importance qu'il mérite. A défaut, nous souhaiterions porter ce thème à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous avons effectivement prévu d'aborder le travail de nuit dans le cadre du prochain CHS.

Madame KARDIANOU

Le tableau du suivi des actions soulève également de nombreuses interrogations. A titre d'exemple, les problèmes relatifs à l'aire de livraison ne peuvent être abordés de manière expéditive en questions diverses.

Madame AGUIRRE

Nous souhaiterions examiner le PAPRIPACT 2007, de même que les visites et délégations CHS 2007, lors du prochain CHS. Nous notons en effet que l'administration émet des propositions en amont de tout débat. En effet, le programme de prévention 2007 doit se mesurer à l'aune du bilan 2006. Avec ce report, nous disposerons d'un délai supplémentaire pour compléter le dossier.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

L'essentiel de notre réunion d'aujourd'hui serait donc consacrée aux bilans et rapports d'activité. Le CHS traiterait en l'occurrence des six premiers points de l'ordre du jour.

Madame KARDIANOU

Je souligne que le CHS se réunit deux fois par an. Or il ne serait pas raisonnable de patienter jusqu'à la seconde réunion, prévue au mois de septembre 2007. J'attire également votre attention sur le fait que nous avons réduit d'une journée à une demi-journée chacune de nos réunions.

Monsieur IROLLO

Il sera toutefois difficile d'organiser cette séance au mois de juin 2007 car nous avons déjà programmé trois réunions d'instances : le CTP, la Commission restaurant et la Commission habillement. La prochaine réunion du CHS pourrait avoir lieu à la fin du mois de juin ou, au plus tard, au début du mois de juillet.

Monsieur FERREIRA

Notre proposition est de maintenir ce CHS mais de le scinder de manière informelle en deux réunions, afin notamment d'échapper à la lourdeur de la procédure. Si vous renvoyez la séance au début du mois de juillet, il serait pour lors intéressant d'inscrire l'ensemble des points que nous souhaiterions aborder. Telle n'était pas cependant notre requête initiale.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Sous réserve de votre accord, je retiens la proposition de Sophie Aguirre. Nous traitons aujourd'hui les points 1 à 6 de l'ordre du jour. Nous établirons, pour la réunion du mois de juillet, un nouvel ordre du jour où seront inscrits les points 7 et 8.

Madame AGUIRRE

Il est donc nécessaire de rencontrer l'administration avant la fin de la semaine prochaine afin de compléter l'ordre du jour de la prochaine séance.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Ces propositions sont acceptées. Nous passons à présent au point I de l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du CHS du 9 novembre 2006

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Avez-vous des remarques à formuler ?

Madame AGUIRRE

Pourriez-vous nous indiquer l'échéance à laquelle nous disposerons du procès-verbal de la séance actuelle ?

Monsieur IROLLO

Le délai de diffusion est, en règle générale, de six semaines. La réunion supplémentaire du mois de juillet impose un envoi du procès-verbal avant la mi-juin. Toutefois, le délai de remise ne dépend pas uniquement de l'administration, mais également de la société rédactrice et du secrétaire de séance. Nous essaierons toutefois de vous transmettre le procès-verbal au plus tard le 15 juin 2007.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Souhaitez-vous émettre d'autres commentaires ?

Monsieur MERLET

Page 36, il convient de préciser dans l'intervention de Mme Etienne-Boisseau que les espaces de travail sont « sous pyramide ». Nous évoquons en effet dans les discussions en amont de multiples espaces de travail, qui prêtent à confusion.

Madame KARDIANOU

J'effectuerai quelques remarques de détail. J'ai relevé deux coquilles à la page 54. Il conviendrait de remplacer, dans l'intervention de M. Enfru, Elisabeth Dubreton par Elisabeth Lebreton et Anne de Wallace par Anne de Wallens. En ce qui concerne ma propre intervention en haut de page, les réserves sont externalisées et non extériorisées, comme indiqué.

Je me félicite encore une fois de la qualité de mes interventions. Je ne me soupçonnais pas en effet un langage aussi châtié !

Monsieur IROLLO

Vous possédez des qualités oratoires indéniables.

Madame KARDIANOU

Je parviendrai un jour à vous démontrer le contraire !

Monsieur FERREIRA

A la page 24, Madame Cotteverte annonce une visite de l'aire de livraison des œuvres en janvier 2007. A-t-elle été réalisée ?

Madame COTTEVERTE

Non.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

J'ajoute que la visite de l'atelier de l'électromécanique n'a pas également eu lieu. Nous procédons à présent à l'approbation du procès-verbal du 9 novembre 2006. Qui est favorable à son adoption ?

Le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité des voix.

II. Suivi des actions du CHS (pour information)

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je rappelle qu'à la demande des représentants du CHS, nous avons élaboré un tableau de suivi des actions. Le document a été actualisé par Madame Cotteverte, notamment la partie actions en cours. Les représentants souhaitent-ils exprimer des commentaires ?

Monsieur MERLET

J'indiquerai, en préambule, que nous nous sommes interrogés sur l'absence d'évolution de nombreux points – notamment sur les dernières pages – depuis la précédente réunion du CHS. A titre d'exemple les indications relatives au 180 rue de Rivoli (page 12) sont rigoureusement identiques à celles du précédent tableau.

Madame KARDIANOU

Nous avons noté dans le bilan 2006 des mises à jour de ces actions. Certains travaux du 180 rue Rivoli y sont signalés comme étant réalisés. Il est de fait nécessaire de croiser les deux tableaux.

Monsieur GAUCHET

La mise à jour de ce document, un travail colossal, a été réalisée par Stéphane Bernard, pour la DAMT. L'actualisation de ce document lui a demandé plusieurs mois et certaines actions ont entre temps évolué. Aussi je vous invite à évoquer les points qui vous méritent un éclaircissement.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je vous propose en premier lieu de passer en revue les mesures relevant de la DAMT.

Monsieur GAUCHET

Je commencerai par commenter la fin du document.

a. Page 14

• **Aire de livraison, vestiaire femmes de l'atelier d'installation : infiltrations**

Malheureusement, ce point n'est toujours pas traité à l'heure actuelle. Les investigations que nous avons menées conduisent à la conclusion que ce traitement relève d'un problème d'étanchéité de surface. Il devrait être résolu dans le cadre de l'aménagement que doit engager l'EMOC sur la périphérie du jardin du Carrousel. Ces travaux devraient être en principe entrepris au mois de juin 2007.

• **Demande d'analyse de l'air dans les salles**

Chaque demande d'analyse de l'air du Ministère a été réalisée avec l'aide du laboratoire d'hygiène de la ville de Paris. Les résultats de ces analyses ont été systématiquement transmis au médecin de prévention. Si les agents souhaitent également en connaître la teneur, ces informations sont disponibles auprès du médecin.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Avez-vous reçu des demandes particulières à ce sujet ?

Monsieur GAUCHET

Les résultats de chaque demande d'analyse sont transmis au médecin de prévention. Ils sont au demeurant consultables par tous.

Madame AGUIRRE

Nous avons rencontré au mois d'avril, durant de la période de chaleur, des problèmes de réglage de chauffage. Des techniciens ont réalisé des mesures et ont confirmé que la température de l'air, à 27 degrés, était supérieure à la température extérieure.

Quel circuit de diffusion ces analyses suivent-elles ? Le rapport des techniciens de climatisation est-il transmis au Musée ou est-il uniquement examiné au sein de leur société ?

Monsieur BOISSONNET

Il convient d'opérer, en premier lieu, une distinction entre la mesure de la qualité de l'air et la climatisation.

S'agissant de la mesure de la qualité de l'air, la DAMT, qui ne possède aucun personnel compétent en la matière, fait appel à un laboratoire extérieur – en l'occurrence celui de la Ville de Paris. Le délai de réception du rapport du laboratoire de la ville de Paris est de six semaines. Les résultats sont *a posteriori* transmis au Docteur Moreau.

La climatisation, quant à elle, est principalement installée dans les zones contenant des œuvres. Pour rappel, la climatisation consiste à traiter la température et l'humidité relative de l'air. Dans ces zones, les mesures sont effectuées en permanence au moyen de systèmes automatiques. Les résultats de la sonde sont envoyés directement au système de contrôle de la climatisation qui compare avec les consignes enregistrées et corrige, seul, les écarts. Cette installation constitue un système qui participe à la conservation préventive des œuvres.

Les bureaux ne sont pas climatisés, mais équipés d'un système de ventilo-convecteurs à é tuyaux. Ce matériel installé ne permet pas d'injecter simultanément de l'eau chaude et froide dans les convecteurs. C'est la raison pour laquelle nous rencontrons des problèmes de chauffage ou de rafraîchissement durant les intersaisons. Le passage de l'eau chaude à l'eau froide demande du temps. Plusieurs jours sont nécessaires pour que le système devienne réellement efficace. Telles sont les causes de la chaleur relevée dans les bureaux.

Madame AGUIRRE

Les bureaux n'étaient pas les seuls lieux impactés par ce dysfonctionnement. La température était également élevée dans la salle des Bronzes, qui est pourtant semi-climatisée.

Monsieur GAUCHET

Je vous propose, au-delà de l'explication technique de Monsieur Boissonnet, une journée portes-ouvertes sur le thème de la climatisation afin de vous montrer, notamment, le fonctionnement d'une centrale. Les techniciens de la DAMT et de la société Idex vous expliqueront leur travail.

En résumé, vous aurez l'opportunité d'appréhender l'ensemble de la chaîne de traitement qui nous permet d'obtenir une climatisation correcte au Musée du Louvre.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

L'ensemble des membres du CHSCT est tout à fait favorable à cette invitation.

Monsieur N'GUYEN

Monsieur Gauchet indique avoir transmis les résultats des analyses au Docteur Moreau. A mon sens, cette information concerne au premier chef les agents. Les résultats sont-ils communiqués aux agents, sous forme de note explicative ?

Docteur MOREAU

Je contacte le service concerné si les résultats affichent une anomalie. A titre d'exemple, nous avons organisé une première réunion avec le personnel de la librairie des Tuileries pour expliciter les mesures que nous comptons engager. Nous avons de nouveau rencontré les agents pour leur restituer les résultats. Cependant, cette démarche n'est pas systématique.

Monsieur FERREIRA

Il est tout à fait logique que les résultats soient transmis au médecin, mais le groupe permanent devrait également en être le destinataire. En effet, en tant qu'agents, nous pouvons vous signaler certains endroits du Musée nous paraissant davantage dangereux ou fragiles.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

A mon sens, la proposition de visite s'inscrit dans ce cadre.

Monsieur ALMEIDA ALVES

Je constate que l'analyse de l'air, réalisée à l'aire de livraison au mois d'avril 2006, s'était déroulée sur une période de six jours. Or le flux de véhicules n'est pas régulier. Serait-il possible de procéder à une étude sur une durée de trois mois ?

Monsieur GAUCHET

Nous avons déjà effectué une étude de l'aire de livraison des œuvres et de celle des marchandises, sur une période beaucoup plus longue.

Monsieur N'GUYEN

Nous jugeons préférable de communiquer systématiquement les résultats à l'ensemble des agents. Il est, à mon sens, beaucoup plus pédagogique d'informer les personnels, quel qu'en soient les résultats.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les résultats des tests pratiqués à l'aire de livraison ont déjà été inscrits à l'ordre du jour d'un précédent CHS. Dès lors que ces sujets sont évoqués en CHS, nous pouvons ensuite débattre de leur diffusion à l'ensemble du personnel.

Madame KARDIANOU

Quid de l'analyse d'air du petit local de l'aire de livraison et du bureau des chauffeurs ?

Monsieur GAUCHET

L'examen de l'air a été pratiqué. Nous sommes dans l'attente de la communication des résultats.

Docteur MOREAU

J'ai effectué la demande d'analyse récemment.

Monsieur ALMEIDA ALVES

Votre requête porte-t-elle sur une étude de six jours ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Le médecin de prévention ne détermine pas la durée des tests.

Docteur MOREAU

Je rencontre l'ingénieur du laboratoire et nous déterminons conjointement les objectifs de l'analyse. Les durées sont définies a priori. Le laboratoire nous soumet *in fine* des propositions que nous validons ou non.

Monsieur LYVER

Je souhaiterais revenir sur l'explication de M. Boissonnet, relative au système de rafraîchissement chaud/froid des bureaux. Considérez-vous que le matériel à deux tuyaux soit devenu obsolète ? Combien de temps peut-il encore demeurer opérationnel ?

Monsieur BOISSONNET

Le système à deux tuyaux est très rarement utilisé. Concernant notre établissement, le changement de système représenterait un coût d'investissement qu'il convient de prévoir à l'avance. Un tel chantier ne fait pas partie des opérations inscrites dans le planning de la DAMT.

Monsieur LYVER

Je constate néanmoins que la contrainte est particulièrement forte pour les agents postés sous pyramide. Le problème de chauffage influe sur les performances de travail. Une température élevée dans des bureaux confinés n'est pas propice à de bons résultats.

Monsieur GAUCHET

Je maintiens que le problème est essentiellement apparent en intersaison. Le remplacement du matériel à deux tubes par un appareil à quatre tubes n'apportera des améliorations qu'à cette période.

Madame AGUIRRE

Cet inconfort est moins gênant dans les bureaux que dans les salles. Ne pas pouvoir réguler le chauffage s'avère problématique.

- **Création d'une salle de repos supplémentaire, aile Sully**

Monsieur GAUCHET

Nous sommes dans l'attente des résultats de l'enquête en cours. Avez-vous d'autres informations, Monsieur Leduc ?

Monsieur LEDUC

Pourriez-vous expliciter votre question ? Quel problème relevez-vous précisément ?

Monsieur MERLET

Il est précisé dans le tableau que la DS doit effectuer une demande de remise aux normes du local.

Monsieur LEDUC

Si l'espace existe et que le besoin a été détecté, la salle doit être construite.

Madame COTTEVERTE

Une enquête a été réalisée le 20 novembre 2006.

Monsieur LEDUC

Quels sont les travaux de remise aux normes à réaliser ?

Monsieur FERREIRA

Il s'agit d'aménager le local situé près du district Ingres sur le palier Valenciennes.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous sommes unanimement favorables à l'implantation de cette salle de repos. Il convient à présent de formaliser la demande de travaux.

Monsieur FERREIRA

Vous avez omis de commenter le point sur les conditions climatiques disparates entre les salles. Les fluctuations de température sont fortement ressenties d'une salle à une autre. Elles sont pour nous une réalité quotidienne, notamment en été et en hiver.

Monsieur BOISSONNET

Dans les bureaux de Rohan, les passages situés au sud sont exposés au soleil toute la journée, tandis que le côté nord demeure à l'ombre. Les agents ont cependant la possibilité de réduire la ventilation du côté nord en été. En outre, certaines salles du Musée ne sont pas climatisées, notamment la grande galerie. La différence de température avec les salles rouges est de l'ordre de trois degrés. C'est pourquoi nous recevons de multiples doléances de la part des visiteurs, relatives à la fraîcheur des températures au sein du Musée. Nous déclarons alors que la variation de température des salles permet de conserver les œuvres. Il importe de garder cette règle à l'esprit.

Monsieur FERREIRA

Il existe toutefois d'autres facteurs comme les courants d'air. Je pense en particulier au palier Henri II, situé au deuxième étage, qui dispose de portes vitrées ou à la porte vitrée située en haut de l'escalier Du Chien qui ne ferme plus. Il était également prévu d'installer « un coupe-vent » à l'escalier Jouvenet.

Un certain nombre d'actions peuvent, à mon sens, être engagées afin de remédier aux situations relevant de notre ressort. Toutefois, la suppression des infiltrations d'air n'a pas été menée jusqu'à son terme. Ce travail s'est par ailleurs brutalement interrompu. Au regard des sommes investies pour l'amélioration du passage Du Chien, nous déplorons la défektivité de ce matériel, survenu de surcroît dès sa mise en place.

Madame AGUIRRE

Ce dysfonctionnement se révèle notamment problématique pour l'agent posté toute la journée devant cette issue en plein courant d'air.

Monsieur BOISSONNET

Je n'étais pas jusqu'à présent informé de la situation. La porte sera réparée. Concernant l'escalier Jouvenet, il sera traité dans le cadre d'un programme plus vaste, le mobilier du XVIIIème siècle. Il sera vraisemblablement déplacé et réimplanté ailleurs, entièrement rénové.

Madame AGUIRRE

Le projet n'est toujours pas financé. D'autres projets deviendront probablement prioritaires avant le démarrage de ce chantier.

Madame KARDIANOU

Disposez-vous de nouveaux éléments à propos de la demande d'aménagement des postes de la mezzanine Denon ?

Monsieur GAUCHET

Le travail est en cours. Les vitres ont été commandées.

Madame KARDIANOU

Je souhaite revenir sur deux points mentionnés dans le procès-verbal du 9 novembre (page 35), pour lesquels je n'ai trouvé dans votre tableau aucune réponse. Monsieur Lyvert a sollicité l'organisation d'une visite de chantier au mois de décembre 2006 ou de janvier 2007. A quel chantier se référerait-il ? Cette visite a-t-elle été organisée ?

Monsieur LYVER

Mon intervention portait sur les travaux réalisés dans les bureaux de l'accueil de la direction des publics, sous pyramide. A la suite des diverses réclamations d'agents qui se plaignaient de la lenteur des travaux et du manque d'informations, j'ai évoqué l'importance d'une visite en cours de travaux, pour en valider notamment l'état d'avancement.

Monsieur BOISSONNET

Une telle action me paraît, au contraire, inopportune. Il convient de réagir sur les projets que nous devons généralement vous présenter en amont.

Madame AGUIRRE

Evoquons, à titre d'exemple, la banque d'informations. Certains problèmes non détectables sur les plans sont apparus en cours des travaux.

Madame KARDIANOU

En me référant de nouveau au procès-verbal, Monsieur Carreau a répondu qu'il opérerait pour une visite au mois de janvier 2007. L'intéressé étant absent, une autre personne ici présente en a-t-elle noté l'organisation ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Avant d'attribuer tout exercice de contrôle au CHS pour rectifier certaines mesures prises initialement, l'administration souhaite que Madame Cotteverte soit associée à la DAMT, en tant que conseil ergonomiste.

Madame AGUIRRE

En tant qu'élu, nous représentons les utilisateurs. La logique est *a fortiori* différente.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous sommes en tout état de cause armés pour assurer une veille en matière d'aménagement des postes de travail.

Monsieur GAUCHET

En outre, le groupe de travail permanent du CHS est consulté sur le programme d'aménagement.

Monsieur LYVER

Il me semble logique, à partir du moment où ce projet a été acté, qu'une visite en cours de chantier soit organisée. Il importe de vérifier si le déroulement des travaux est conforme. Nous pouvons éventuellement apporter des suggestions. Tout projet peut être amendé. Si ces amendements sont apportés en amont, il en résulte moins de problèmes *a posteriori*.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Que vous soyez saisis des problèmes constatés par les agents, je ne le conteste pas, tel est votre rôle de représentants du personnel. Il convient donc de déterminer si une visite des lieux est nécessaire pour apprécier les difficultés signalées. Ceci étant, je ne suis pas certaine qu'il faille organiser ce genre de visite de manière systématique.

Monsieur FERREIRA

Je partage l'avis de M. Boissonnet. A mon sens, nous ne disposons pas des compétences pour remettre en question un chantier en cours.

Madame KARDIANOU

Je me reporte de nouveau aux discussions du mois de novembre. A la question de M. Martin, relative à la fuite d'eau dans le local de l'auditorium, M. Carreau avait affirmé que le traitement d'étanchéité du joint de structure serait amorcé à la fin du mois de décembre 2006.

Cependant, le local est pour l'heure toujours imbibé d'eau. Aussi ne confondez pas notre insistance avec un acharnement à se montrer pointilleux. Force est de constater que les actions annoncées pour la fin de l'année 2006 n'ont toujours pas été réalisées à la date d'aujourd'hui.

Monsieur GAUCHET

S'agissant de la fuite, M. Carreau présumait avoir détecté les problèmes. Malheureusement, les fuites sont réapparues, à notre grand désespoir. Nous reprenons nos investigations afin de résoudre cette question.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous rajouterons ce point dans le tableau afin de le conserver à l'esprit.

Monsieur N'GUYEN

Lors des précédents CHS, nous avons évoqué la nécessité de réaliser la base de vie du PC Napoléon. M. Leduc a notamment indiqué, durant la dernière réunion qu'il avait transmis la demande à la DAMT. Nous sommes de surcroît surpris de ne pas trouver ces travaux inscrits dans le tableau de suivi.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous intégrerons également ce chantier dans le tableau de suivi. M. Gauchet, disposez-vous néanmoins de certains éléments de réponse ?

Monsieur GAUCHET

Il n'a effectivement pas été pris en compte à ce jour.

b. Page 13

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Pourriez-vous nous citer rapidement les travaux qui ont évolué ?

- **Remplacement du vitrage de la guérite, sortie Richelieu**

Monsieur GAUCHET

Nous subissons un retard dans les réparations. Nous avons rencontré des difficultés avec le miroitier, lors de la réparation d'une verrière. Nous avons alors pris des mesures de rétorsions envers ce fournisseur, ce qui a provoqué un léger retard sur l'ensemble des travaux de vitrage. La vitre a cependant été commandée. Elle sera réparée dans les prochains jours.

- **Remplacement d'un verre sur comptoir, passage Richelieu**

La réparation a été réalisée.

- **Réaménagement des locaux des jardiniers et de la surveillance, jardin des Tuileries**

La première tranche des travaux a été effectuée. En outre, les jardiniers ont été informés du report au mois de septembre de la seconde tranche, pour des raisons de priorité. L'entreprise de maçonnerie chargée des travaux a dû momentanément arrêter l'opération, appelée sur des chantiers plus importants.

Par ailleurs, la remise en état des zones vestiaire Napoléon est achevée.

- **Réhabilitation des espaces vestiaires de la surveillance, VDI**

Je reconnais ne pas vraiment identifier le lieu. S'agit-il des vestiaires de la zone Mollien, situé à proximité de l'aire de livraison ? Si tel est le cas, les travaux ont été réalisés.

- **Travaux à l'auditorium**

Les travaux relatifs aux loges, bureaux des caissiers du niveau accueil et toilettes de la mezzanine ont été réalisés. En revanche, le chantier de la régie centrale a fait récemment l'objet d'une séance de travail avec Joël Cinq-Fraix et les responsables de régie. Nous passerons un contrat directement avec le maître d'œuvre chargé de la réalisation du programme dont la mise à jour est en cours. Nous espérons que la notification d'un marché de maîtrise d'œuvre de programmiste interviendra le 1^{er} octobre.

- **Remplacement de la moquette de la salle audiovisuelle, sous pyramide**

La rénovation a été effectuée au mois de décembre 2006.

- **Remise en peinture du bureau des clés et faux plafonds**

Les travaux sont programmés pour le quatrième trimestre 2007.

- **Mise en suppression des bureaux et vestiaires de l'aire de livraison**

Nous avons également pris du retard sur ce dossier. La DAMT reprend en interne le programme des travaux. J'espère que nous disposerons d'un programme définitif, au plus tard à la fin de l'année 2007, de manière à lancer une consultation auprès des entreprises.

Monsieur FERREIRA

La situation problématique de l'aire de livraison perdure depuis de nombreuses années. Les problèmes de suppression des espaces fermés ont été maintes fois abordés. Pour rappel, il y a quelques années, des agents ont été hospitalisés. L'établissement s'était alors engagé à prendre des mesures pour limiter tout danger. Or les informations dont nous disposons aujourd'hui sont loin

d'être rassurantes. A titre d'exemple, les boyaux mis en place pour limiter la dispersion des gaz d'échappement des véhicules ne sont pas utilisés. Avez-vous été informés de cette situation ?

Nous nous trouvons de fait face à une situation particulièrement périlleuse. Ainsi, la société de transport de fonds refuse de couper ses moteurs, lorsqu'elle se gare à l'aire de livraison des œuvres, au risque de mettre en péril les personnes. En outre, si les agents de ces espaces interviennent, ils essuient des insultes !

Je trouve cette situation extrêmement inquiétante. Nous présumons à chaque fois que la solution mise en place palliera aux dysfonctionnements. Toutefois, nous nous apercevons ultérieurement que tel n'est pas le cas.

Par ailleurs, lors de notre visite de la zone de livraison, nous avons découvert des locaux tristes et délaissés. Cette zone paraît réellement à l'abandon. Des bidons d'huile sont notamment stockés dans le bureau des chauffeurs ! Non seulement cette population ne dispose pas de bonnes conditions mais leur local sert à présent d'entrepôt !

Monsieur GAUCHET

Je déplore le stockage des bidons d'huile dans le bureau des chauffeurs. J'ignore cependant qui est à l'origine de leur entreposage.

Monsieur BOISSONNET

Vous évoquez, d'une part, les aspects réglementaires du travail à l'aire de livraison et, d'autre part, des problèmes d'ordre technique. Ces dysfonctionnements ne sont pas récents et un certain nombre d'entre eux ont été progressivement résolus.

Les tableaux ont été établis à partir des événements signalés, résultant d'un incident survenu lors d'une vidange des fosses de l'aire de livraison. Les camions à combustion avaient généré dans la zone une surcharge en gaz d'échappement. Déduction a été faite que l'aire de livraison rencontrait de graves difficultés.

A la suite de cet accident, une série de mesures ont été prises et soumises à l'approbation du CHS. A ce jour, il reste à changer les installations de climatisation afin de placer les bureaux en surpression. Les agents seront ainsi protégés de la nocivité des gaz d'échappement. Il conviendra toutefois de conserver les portes des bureaux fermées.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je vous propose de clore ici la discussion sur l'aire de livraison. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CHS. Nous partageons toutefois le même souci de trouver des aménagements pour améliorer l'environnement de travail des personnels affectés.

Monsieur NEE

Certains agents ont consulté le Docteur Moreau, il y a quelque mois, au sujet d'étourdissements et de vomissements. Quelle était l'origine de ces troubles ?

Monsieur GAUCHET

Les malaises ont été provoqués par la vidange de la fosse. Le pic de pollution a été relativement court.

Madame KARDIANOU

Les salariés n'étaient pas informés de cette vidange. Malgré les propos minimisant le danger, les personnels ont quitté leurs postes, ne supportant plus l'odeur. Aucun responsable ne les a enjoint à évacuer les lieux !

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les agents ont été alertés. Le docteur Françoise Moreau s'est notamment rendue dans la zone. Il est par ailleurs avéré qu'il y a eu dysfonctionnement. Le Musée n'a pas été avisé de la programmation de cette opération. De ce fait, l'établissement n'a pas eu le temps de prendre les mesures nécessaires à la protection des personnels.

La DAMT partage cependant notre souci d'améliorer les procédures internes de protection des agents durant le déroulement de ce type d'opération.

Monsieur FERREIRA

Cette nouvelle est consternante ! Je rappelle que nous avons connu une situation d'une extrême gravité, il y a cinq ou six ans. Des agents ont subi une intoxication au monoxyde de carbone qui aurait pu leur être fatale. Si l'alerte n'avait, fort heureusement, été donnée, le personnel serait mort. Ils sont restés, de surcroît, en observation un long moment à l'hôpital.

Monsieur BOISSONNET

Nous avons décidé alors, pour prévenir de tels accidents, de programmer les vidanges le vendredi soir, après la fermeture de l'aire de livraison. Dans ce cas qui nous préoccupe, une erreur humaine est de nouveau la source des dysfonctionnements évoqués.

Monsieur FERREIRA

Cependant, la récente mise en place des boyaux devait permettre de limiter la dispersion des gaz d'échappement.

Monsieur GAUCHET

L'entreprise prestataire a dépassé la date de l'opération de vidange ce qui a rapidement provoqué un débordement de la fosse. Afin de réparer son impair, elle a pris l'initiative de procéder immédiatement à la vidange, sans enclencher la procédure afférente.

Monsieur BOISSONNET

J'ai demandé le renvoi du responsable de cette entreprise du site du Louvre.

Monsieur MERLET

Vous avez omis de nous indiquer l'état d'avancement des travaux de l'annexe médiathèque.

Monsieur GAUCHET

Les études seront engagées au deuxième semestre 2007 et les travaux démarreront au début de l'année 2008.

c. Page 12

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Quid de la pose de caillebotis, de deux échelles à crinoline et de chaînes ?

Monsieur GAUCHET

Je ne dispose d'aucune information à ce sujet.

- **Amélioration de l'éclairage de l'open space au 162, rue de Rivoli**

Le marché concernant la fourniture et la fabrication des quarante meubles de l'open space a été attribué. Le contrat sera signé dans les huit jours prochains par le Président du Musée. Nous envisageons la fin des travaux pour le 15 juillet 2007. Ce mobilier dispose également d'un système d'éclairage.

- **Réseau gaz, couloir des ateliers**

Les travaux devraient s'achever avant la fin du premier semestre 2007.

- **Atelier de peinture**

La commande de la modification de la porte a été passée. Cependant, aucune date de réalisation n'a été pour l'heure communiquée.

- **Travaux au 180, rue de Rivoli**

Le vasistas donnant sur la cour intérieure a bien été réparé. S'agissant de l'agrandissement de la trappe d'accès aux compteurs, la demande émane du syndic. L'absence de réaction de sa part

n'était pas en l'occurrence préjudiciable aux résidents. *In fine*, l'installation d'un ouvrant désenfumage a été réalisée.

- **Cour Lefuel**

Nous avons décidé de rénover dans ce dédale de couloirs – qui offre un passage entre le niveau inférieur (bureau de la Direction) et la cour Lefuel – l'ensemble des dallages. Nous installerons ensuite un revêtement plastifié, lavable. Les travaux seront vraisemblablement achevés dans le courant du quatrième trimestre 2007.

d. Page 11

- **Local de la régie haute**

Monsieur MERLET

Je souhaite souligner que les agents de la régie haute rencontrent des problèmes d'encombrement et d'espace restreint, au regard du nombre d'agents affectés. Ceci étant, ce problème concerne l'ensemble des bureaux sous-pyramide. Or un nouvel agencement du mobilier ne permettra pas de résoudre la situation. En outre, les effectifs ont été de nouveau augmentés, tandis que la superficie demeure identique. Il me semble indispensable de trouver une solution pérenne à ces problèmes d'encombrement.

Madame GUILLOU

Je ne peux qu'abonder dans votre sens. La situation est effectivement difficile et il est important d'y mettre un terme. Nous avons largement discuté de ce point avec la Direction Générale et recherché des solutions permettant aux chefs de service d'apporter aux agents un cadre de travail convenable. Nous menons en outre une réflexion sur la recherche de nouveaux locaux.

Monsieur NEE

J'ai participé à la visite du CHS du 8 décembre 2005. A cette époque, nous avons constaté qu'il était malaisé de travailler dans de telles conditions. Près d'un an et demi plus tard, la situation perdure. Après les beaux discours, il est nécessaire de passer aux actes.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Le constat fait à l'époque à l'issue de la visite du CHS sera communiqué à la DAMT afin de définir les mesures d'urgence qui peuvent être prises.

Quel est l'état d'avancement des travaux de l'espace adhésion ?

Monsieur GAUCHET

Je ne dispose pas d'informations supplémentaires.

- **Installation d'un ascenseur, pavillon Mollien (niveau AGER)**

Il est fort probable que la construction de l'ascenseur soit impactée par le projet Islam Trois antiques. Son installation pourrait être remise en cause.

Madame KARDIANOU

Je suis indignée par cette information ! Il est préjudiciable de ne pas construire de moyens d'accès pour les personnes à mobilité réduite !

Monsieur FERREIRA

Il est impératif de faciliter la présence de personnel handicapé dans notre Etablissement.

Monsieur BOISSONNET

Lors du démarrage du projet Islam trois antiques, une Commission sécurité examinera de façon détaillée l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées. L'accès au lieu sera en l'occurrence traité d'une autre manière.

Madame KARDIANOU

Primo, ce problème a toujours été jugé accessoire. Aussi partez-vous du principe que son installation n'aura pas lieu.

Monsieur GAUCHET

Le problème est d'ordre technique.

Madame KARDIANOU

Secundo, les réponses à nos questions sont, depuis le commencement, contradictoires. Prouvez-moi de quelle manière le projet Islam empêche l'installation d'un ascenseur ! Je suis disposée à me rendre sur place. Je pourrais ainsi apprécier *in situ* la gêne que constituerait cet appareil pour la mise en place du projet. Pourtant, cet accès permettrait également au département des antiquités grecques, étrusques et romaines d'accéder aisément à ses salles.

Il importe donc d'examiner la situation avec un esprit ouvert et positif. Cessons de professer que l'ascenseur ne sera pas installé !

Monsieur BOISSONNET

L'ascenseur existe déjà.

Madame KARDIANOU

L'appareil n'a pas été installé. Il n'existe pour l'heure, qu'une cage d'ascenseur.

Monsieur BOISSONNET

Etes-vous informés des raisons d'absence d'élévateur à ce niveau ?

Madame KARDIANOU

Il semblerait que la cage soit trop étroite et que les ouvriers aient découvert des peintures murales.

Monsieur BOISSONNET

La principale raison est que le haut de la cage d'escalier ne permet pas d'installer un moteur standard d'ascenseur. Nous avons questionné l'EMOC à ce sujet. La résolution de ce problème a pris énormément de temps. Au moment où nous parvenions à une solution, la fabrication d'un moteur spécifique, l'avancement du projet Islam et Trois antiques a remis en cause la réalisation de cet accès, dans les conditions prévues.

Madame KARDIANOU

Nous aurions dû recevoir cette explication il y a deux ans ! Sous réserve de vérification dans les procès-verbaux, il a été d'abord question, à cette époque, d'une découverte de peintures murales, puis d'une étroitesse de la cage.

Monsieur GAUCHET

Il a fallu convaincre les entreprises de fabriquer un ascenseur spécifique pour cette cage. Malheureusement, le projet Islam et des Trois antiques réunies remet en question ce projet.

- **Installation d'un second bureau au service médical**

L'étude a été réalisée. Nous n'avons pas encore arrêté de date de travaux, mais nous nous engageons à effectuer cette opération avant la fin de l'année 2007.

- **Travaux aux ateliers, zone 7**

Le projet est élaboré, à ce jour. Il sera diffusé, pour avis, dans les semaines à venir. Les travaux démarreront au mois d'octobre. Aucune passation de marché n'est nécessaire.

Monsieur FERREIRA

Quelle est l'échéance envisagée pour la fin des travaux ?

Monsieur GAUCHET

Nous avons estimé une durée de chantier de huit à dix mois, à partir de la date de démarrage.

Monsieur NEE

Nous accusons un retard important par rapport aux engagements pris lors des précédentes réunions.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Madame Guillou, disposez-vous d'informations complémentaires relatives à l'enquête sur l'interdiction de photographier ?

Madame GUILLOU

Nous avons mené une enquête auprès des agents et d'un panel de visiteurs. Le service des études est actuellement en phase de dépouillement. Les résultats seront communiqués dans les jours à venir. Nous déciderons, avec Madame Etienne-Boisseau, de la manière de vous en rendre compte.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous espérons réaliser une présentation des résultats lors de la séance du CTP du mois de juin.

Madame AGUIRRE

Je m'étonne de trouver inscrite dans la colonne « pistes à améliorer » la sensibilisation des agents à suivre des formations qui, pour l'heure, n'existent pas (médiation, accueil des visiteurs difficiles). La formulation ne me semble pas correcte. Il s'agit actuellement d'inciter des agents à élaborer ces formations.

Madame COTTEVERTE

L'étude montrera en préliminaire les besoins.

Monsieur MERLET

Les représentants requièrent la présentation des résultats de l'enquête au prochain CTP. Dans le procès-verbal du 9 novembre 2006, il était déjà indiqué que ce point serait abordé lors d'un CTP à venir. L'Instance ayant déjà tenu séance le 30 janvier 2007, il devient impératif de présenter les conclusions au mois de juin.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous mettons tout en œuvre pour tenir cette échéance.

Monsieur MERLET

A la suite d'un mouvement des caissiers-contrôleurs au mois de janvier 2007, des isolations phoniques, sous forme de vitres, ont été requises aux postes de contrôle des espaces Denon et Sully, à l'instar du PC Richelieu.

Monsieur GAUCHET

Nous avons abordé ce point précédemment.

Monsieur MERLET

J'évoque, pour ma part, le matériel utilisé par les caissiers-contrôleurs de la DP, postés sous pyramide.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous ajouterons cette action dans le tableau de suivi.

Monsieur LYVER

Concernant le tableau, je constate qu'à l'inverse de notre demande, il ne comporte toujours aucune date prévisionnelle de réalisation.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous avons rencontré des difficultés à élaborer ce tableau de bord. Je souhaite vivement que la DAMT et la DRHDS préparent davantage les réunions du CHS en amont.

Monsieur GAUCHET

Mea culpa. Je n'ai pas eu le temps de modifier le tableau que Stéphane Bernard a réalisé. Nous aurions pu en effet mentionner les dates que je vous ai communiquées. Nous nous efforcerons d'améliorer la qualité du document.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je vous propose de suspendre la séance durant dix minutes. Nous reprendrons notre réunion avec l'exposé du projet de bouchons d'oreilles pour les personnes d'accueil de la DP.

La séance est suspendue de 16 heures à 16 heures 10.

III. Projet de port de bouchons auriculaires par le personnel d'accueil de la DP (pour avis)

Madame ETIENNE-BOISSEAU

J'invite le docteur Moreau à vous présenter ce projet.

Docteur MOREAU

Pour rappel, il nous a été demandé de mettre de nouveau en place des mesures anti-bruit, à l'instar de l'année 2004. A cette époque, les agents assuraient déjà leur travail dans des conditions difficiles, dues à un environnement bruyant. Les préconisations effectuées visaient alors à diminuer le bruit et le temps de présence en banque d'information, de faire bénéficier les agents d'un temps de pause dans un espace calme, de favoriser leur mobilité au-delà de trois ans d'exercice et, en dernier lieu, de proposer des protections auriculaires.

Nous avons réalisé, en début d'année, une enquête sur les équipements actuellement disponibles. Nous avons reçu une douzaine de réponses. Nous avons principalement relevé que le non port des bouchons anti-bruit était lié à des problèmes de tolérance, de conversation et aux remarques des visiteurs. Pour une majorité des agents, le port de cette protection n'était pas permanent, mais conditionné à des situations particulières (période de vacances scolaires, dimanche gratuit, etc.). Les symptômes décrits sont relatés dans les précédents rapports.

Après une recherche auprès de différents laboratoires, notre choix s'est arrêté sur un modèle de bouchon en silicone, souple, hypoallergénique et percé, plus adapté au travail sous pyramide. Les bouchons sont adaptés à l'appareil auditif du porteur. Nous prélevons en effet une empreinte du conduit auditif de l'agent pour en effectuer un moulage. Cette protection permet également d'atténuer le bruit jusqu'à 25 décibels, lorsqu'il est porté en continu. Le filtre permet d'éliminer de façon préférentielle les fréquences aigües, tout en maintenant la fréquence de la voix humaine.

Le laboratoire contacté participe à différents salons et collabore avec de grandes entreprises. Les bouchons sont fréquemment utilisés dans le secteur industriel, le milieu du spectacle et les centres d'appel. Il s'adapte également sur le téléphone avec oreillette.

S'agissant de l'entretien, l'équipement doit être nettoyé quotidiennement. Chaque protection auditive dispose en outre d'un numéro d'identification à communiquer, en cas de perte. Il permet de fournir très rapidement un nouvel appareil.

En termes pratiques, la prise d'empreinte sera réalisée au service médical. L'opération dure environ 1 heure 15, prise d'empreinte et explication d'utilisation incluses. L'agent est ainsi informé du mode de fonctionnement et du temps d'adaptation nécessaire (une semaine en moyenne).

Le système a une garantie de vie de quatre à cinq ans. Il est possible de modifier ou de remplacer le filtre durant cette période. En termes de coûts, l'investissement représente deux ans de consommation des bouchons jetables jaunes portés quotidiennement. Le coût peut paraître prohibitif, mais leur utilisation à long terme est davantage satisfaisante.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Le montant de l'investissement est de 100 euros la paire de bouchons, par agent. J'ai par ailleurs préconisé un test auprès d'agents volontaires. Cependant, il existe de fortes contraintes.

Docteur MOREAU

En effet, il faudra tout d'abord réaliser l'empreinte des volontaires. Nous recevrons les appareils dans un délai de trois semaines, temps imparti à la fabrication. En d'autres termes, si le modèle de bouchon est retenu, la mise en place interviendra au mois de septembre ou d'octobre, période de test effectuée, ou à la mi-juillet, sans période d'essai.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Compte tenu de ces informations et à l'approche de la période estivale, je suis assez favorable pour équiper rapidement les agents d'accueil de façon à améliorer leurs conditions de travail à cette époque de forte affluence. C'est pourquoi je sou mets cette proposition à l'avis du CHS.

Monsieur LEDUC

Je souhaiterais que soit également examinée la possibilité d'étendre le dispositif aux agents de surveillance travaillant sous pyramide et dans la grande galerie. Le Musée possède de nombreux espaces soumis à de fortes nuisances sonores.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je ne doute pas de l'existence d'un besoin similaire au sein de la direction de la surveillance. Cependant, le pôle des chargés d'accueil demeure notre priorité et la Direction est favorable à ce projet. Avez-vous des remarques à formuler ?

Madame AGUIRRE

Sud Culture est opposé à ce projet. En effet, les agents de la banque d'informations ont connu récemment deux journées infernales. La situation était tellement intenable, que l'un des agents a inscrit des propos à tendance suicidaire dans le cahier d'hygiène et de sécurité. L'équipe a alerté le chef d'équipe et l'ACMO de la situation. Cette dernière a avisé le chef de service qui a en dernier lieu déclenché l'alerte.

Nous ressentons énormément de colère. Ces problèmes de nuisances sonores persistent depuis au moins dix ans à la banque d'informations ! Depuis dix ans également, les mesures proposées ne sont pas mises en place. Or la réglementation stipule que les équipements individuels interviennent, une fois les solutions en équipement collectif épuisées.

Par ailleurs, en raison du projet Pyramide, toute intervention sur le bâtiment pour pallier au bruit a été écartée. Depuis sept ans, les efforts ont essentiellement porté sur la mise en place de solutions individuelles.

Je tiens à rappeler que le nouveau Président de la République évoque dans son programme la gratuité des musées. Cette mesure impactera inévitablement le projet Pyramide. Je ne fonde d'ailleurs aucun espoir sur ce programme, pour remédier, à court et à moyen terme, au problème sous pyramide. Je souhaiterais donc revenir sur la proposition de couverture de la banque d'informations, rejetée en 1997. Je vous donne lecture des discussions s'y référant dans le procès-verbal de 1997.

« Le bruit sous pyramide a été mesuré au fil du temps, depuis 1990. Le bruit ambiant est naturellement élevé et empêche une communication orale normale entre les agents et le public. Plusieurs experts extérieurs ont été sollicités dont les Aéroports de Paris et la SNCF. La SNCF a proposé une solution, pour le moment exclue par le Musée, puisque celle-ci consiste à fermer totalement la banque, ce qui est contraire au principe d'accueil (...). Monsieur Xu a également été sollicité pour trouver des atténuations au bruit dans le local d'accueil de la pyramide(...). »

Monsieur BOISSONNET

La solution de Monsieur Xu consistait à placer un caisson, suspendu au plafond de la Pyramide. Ce plafond devait déborder à l'extérieur de la porte d'accueil, ce qui atténuait de deux décibels l'environnement bruyant de la borne. A échelle logarithmique, cette baisse est significative. Elle demeurait cependant insignifiante au regard du coût exorbitant de l'installation.

Madame AGUIRRE

Je tiens à vous citer la proposition faite par Anna Kaba.

« Monsieur Leboissonnier signale que l'ADP et la SNCF sont prêts à aider le Louvre dans ce sens. Cependant, cette solution n'est pas retenue actuellement pour des raisons d'esthétique et de philosophie d'accueil. »

Compte tenu du niveau d'exposition au bruit (autour de 85 décibels en discontinu) atteint par les agents, les questions de philosophie d'accueil doivent être ignorées, si elles pénalisent la santé des agents. La demande de cette population a de surcroît évolué, les équipes ayant été renouvelées. Le problème demeure toutefois identique : les agents travaillent dans des conditions de nervosité extrêmes à cause de cet environnement bruyant.

A titre d'exemple, j'ai observé les banques d'informations circulaires installées dans les gares. Ce type de matériel me semble tout à fait adéquat pour résoudre le problème de bruit. J'ai également consulté les chargés d'accueil, en majorité opposés aux bouchons d'oreilles. Le défaut des bouchons jaunes est notamment de s'entendre « parler de l'intérieur ». Les agents sont au demeurant obligés de pousser sur leur voix pour s'exprimer. *In fine*, le port de ces protections ne peut être qu'une solution transitoire.

Aujourd'hui les chargés d'accueil préfèrent la fermeture de la banque d'informations à la poursuite de leur travail dans de telles circonstances. En outre, la hausse de fréquentation doit également avoir une incidence logarithmique sur les conditions de travail au sein de la zone. Je vous invite à lire l'article paru dans le magazine *Santé et Travail*. *« A noter que pour les valeurs d'exposition inférieures à 80 décibels et supérieures à 85 décibels, il n'est pas tenu compte de l'atténuation*

assurée par les protecteurs auditifs individuels, alors que c'est le cas pour les valeurs limites d'exposition. »

Ainsi, l'équipement des agents en bouchons ne suffira pas à résoudre le problème de nuisance sonore. Le personnel acceptera, à mon sens, le port de protections auditives, dans une perspective à long terme.

S'agissant des incidents des derniers jours, j'ai organisé une réunion d'informations sur le droit de retrait auprès des chefs d'équipe qui auraient pu, en l'occurrence, l'utiliser dimanche dernier. La fréquentation a été telle qu'elle a amoindrie leur capacité de résistance au bruit.

Enfin, il est également impératif de prévoir des procédures en cas de forte affluence, comme la fermeture de la banque d'informations.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

S'agissant des résonances, les nouvelles protections auditives diminuent-elles cet inconfort ?

Docteur MOREAU

Tout à fait. Les nouveaux bouchons réduisent les échos.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

S'agissant de l'intervention de Madame Aguirre, l'administration est totalement informée de la réglementation en vigueur et des obligations qui sont les siennes.

Je confirme que le port de cet équipement constitue, à nos yeux, une solution temporaire, dans l'attente du projet Pyramide. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents avant la période estivale.

Madame BARDOU

Les propos que je viens d'entendre me préoccupent. La réglementation est très explicite en matière de protection contre le bruit. Le premier train de mesures doit être d'ordre collectif, la protection individuelle n'intervenant qu'en dernier ressort, quand aucune mesure collective ne peut être mise en place. Il est impératif de trouver des solutions pour que les agents concernés soient moins exposés. L'administration a certainement déjà mis en place des mesures organisationnelles, avec des temps de pause.

Madame AGUIRRE

Nous avons effectivement bénéficié de telles dispositions. Malheureusement, le dispositif n'a pas été défendu devant la Cour des Comptes.

En tout état de cause, nous subissons depuis des années la hausse de la fréquentation, sans anticiper les modifications qu'elle entraîne dans les conditions de travail de l'ensemble des agents du Musée. Au regard des chiffres, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'en limiter l'impact sur la santé des agents.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je souhaiterais que M. Boissonnet intervienne, s'agissant de la proposition de couverture de la banque d'informations.

Monsieur BOISSONNET

J'effectuerai un bref rappel historique. Le problème de bruit s'est posé dès l'ouverture au public de la Pyramide. Le monument avec ses formes parfaitement géométrique constitue un résonateur. Le désagrément s'est accentué au fil des ouvertures de salles supplémentaires et de l'augmentation de la fréquentation. Le seul moyen de lutter contre le bruit est de créer « une boîte dans la boîte », c'est-à-dire couvrir la banque d'accueil. Or personne ne soutenait cette alternative à l'époque, à l'exception des techniciens. Il est toujours possible d'effectuer cette opération aujourd'hui.

Madame GUILLOU

Le seul inconvénient de cette solution est d'imposer des files d'attente devant le chargé d'accueil derrière son guichet.

Madame AGUIRRE

Les bornes de la SNCF sont circulaires et la totalité de leur espace comptoir peut être utilisé.

Madame GUILLOU

Il est toutefois nécessaire de s'interroger sur la manière de gérer le flux de visiteurs devant l'agent, d'autant que la Pyramide est souvent saturée de monde.

Madame AGUIRRE

Des files d'attente se forment déjà en période de haute fréquentation.

Madame GUILLOU

Les files d'attente qui apparaissent lors des pics de fréquentation concernent, pour l'essentiel, les distributeurs automatiques ou les caisses. Elles débordent parfois sur la borne d'informations et les chargés d'accueil peuvent, dès lors, se sentir oppressés. Toutefois, il n'est pas, à mon sens, judicieux de vouloir ajouter une file d'attente.

Monsieur LEDUC

En ce qui concerne les équipes sous ma responsabilité, l'augmentation de la fréquentation a modifié les conditions de travail d'une majorité d'agents – travaillant en salle ou au vestiaire – et des salariés de la société Main Sécurité.

Il est donc nécessaire d'aborder la question de manière pragmatique. Nous ne devrions *a priori* écarter aucune solution, ni hypothèse, pour protéger la santé des personnels. Pour ma part, je suis partisan de la réalisation du test des bouchons auditifs en silicone. D'autres hypothèses pourront en outre être étudiées avant la mise en œuvre du projet Pyramide. Je souhaiterais donc que soit effectué au sein de la DS, un appel à volontariat auprès des équipes du pavillon Napoléon et de la surveillance muséographique.

Par ailleurs, les agents de la surveillance postés dans ces zones bruyantes, disposent de radios qui grésillent en permanence et dont le volume est poussé au maximum. Les personnels portent en outre une oreillette lors des visites officielles. De fait, une seule oreille subit le nombre de décibels de manière très concentrée.

Madame AGUIRRE

Je rappelle que la mise en place de protections individuelles nécessite l'avis des travailleurs concernés. Un équipement non accepté, mais surtout non adapté, ne sera pas utilisé. Il serait donc vain d'investir des milliers d'euros si le personnel refuse le matériel. Par ailleurs, certaines mesures de sécurité génèrent d'autres dysfonctionnements. Ainsi, les messages diffusés en plusieurs langues à l'attention des visiteurs augmentent l'inconfort sonore. En conclusion, le Musée dispose d'un environnement sonore particulièrement agressif.

Monsieur BOISSONNET

Nous sommes tenus de respecter la réglementation en vigueur sur la signalisation sonore en cas de danger, notamment incendie.

Madame AGUIRRE

Je ne mets pas en cause ce dispositif. J'évoquais les consignes de sûreté de type « *keep your bag* », lancés à heures fixes, en trois langues. Ils constituent une pollution sonore supplémentaire. Quand le bruit envahit totalement un espace, le corps génère du stress. Il importe donc de rester vigilant afin de ne pas occasionner, par mégarde, davantage de risques.

Madame GUILLOU

S'agissant des messages d'informations, la DP souhaite tester des écrans informatifs sous pyramide dans le courant de l'année. L'installation de ces outils permettrait de réduire l'usage de messages enregistrés en proposant une alternance.

J'approuve par ailleurs votre propos sur le comportement antérieur des chargés d'accueil qui préféreraient, à une époque, minimiser les difficultés de crainte d'être exclus.

Je rappelle également que lors du conflit avec ce personnel, nous avons proposé des changements de poste ou d'alternance de poste entre la médiathèque, le cyberLouvre, des lieux mieux protégés.

Madame AGUIRRE

Les agents opposent à cette offre une baisse des effectifs à la banque d'informations.

Madame GUILLOU

Nous avons longuement débattu de ce sujet avec le personnel. La situation actuelle résulte de la définition de fonction établie conjointement avec les chargés d'accueil et se fonde sur le volontariat. Ces pistes représentent une part de la solution, puisqu'elles découlent de la décision consensuelle arrêtée à l'issue du mouvement du personnel. Toutefois, l'aspect organisationnel, seul, ne peut pas résoudre la situation. Aussi le passage en zone plus calme et le port des bouchons constituent, à mon sens, une combinaison efficace.

Madame AGUIRRE

Le problème concerne principalement les pics de fréquentation, dus particulièrement à l'expansion des visites de groupes, davantage bruyant que les visiteurs individuels. Quelles mesures exceptionnelles le Musée compte-t-il appliquer en cas de nuisance sonore considérable, due à une forte affluence ?

Madame HENOCQ

Il semblerait qu'une demande d'estimation de la nuisance sonore ait été effectuée. Vous engagez-vous à prendre de nouvelles mesures, conformément à la nouvelle réglementation ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Il est en effet impératif de réaliser ces mesures de bruit.

Docteur MOREAU

Il serait souhaitable qu'un organisme agréé qui s'en occupe.

Madame AGUIRRE

Dans quels délais cette évaluation peut-elle être réalisée ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les mesures doivent être en tout état de cause effectuées avant la période estivale.

Madame HENOCQ

Je souhaiterais par ailleurs que Madame Bardou nous cite les mesures organisationnelles qui peuvent être entreprises.

Madame BARDOU

Je ne dispose pas des textes en séance. Un certain nombre de mesures organisationnelles sont préconisées en fonction des mesures constatées.

Madame COTTEVERTE

La réglementation impose la réalisation de mesures de bruit. Si l'estimation atteint un nombre supérieur à 85 décibels, l'employeur doit mettre en place un programme de mesures organisationnelles et techniques visant à réduire le bruit (une signalisation et un accès limité). A partir des quelques mesures enregistrées en 2004, le volume sonore s'élève de 80 à 85 décibels. C'est pourquoi le service explore des pistes organisationnelles, comme une pause accordée en zone plus calme.

Madame HENOCQ

Quelles sont les actions qu'envisage Madame Guillou pour relancer le dossier ?

Madame GUILLOU

De mon point de vue, la résolution du problème repose sur une combinaison de différentes solutions. Les pistes organisationnelles ne sont pas toutes aisément applicables. L'organisation suppose un accord des deux parties, et devient *de facto* compliqué à mettre en place. La question du bruit est toutefois difficile car nous ne pouvons pas le mesurer en permanence.

Madame BARDOU

Du fait de l'évolution de la jurisprudence en matière d'hygiène et de sécurité, nous entrons dans une logique d'obligation de résultats et non plus de moyens. Il importe donc de mettre en place des solutions pour la santé des salariés, même si ces alternatives ne les convainquent qu'à moitié. L'Etablissement se doit d'appliquer la réglementation.

Monsieur MERLET

Nous sommes particulièrement satisfaits de votre intervention.

Madame Cotteverte a précédemment indiqué que les mesures devaient être également d'ordre technique. Je souhaite à ce titre revenir sur la proposition de couverture de la banque d'informations. L'argument de Madame Guillou concernant le risque de files d'attente supplémentaires me paraît fallacieux. A titre personnel, j'ai participé, cinq ou six ans auparavant, à

des réunions sur la disposition des éventuelles files d'attente sous pyramide. Les agents avaient alors préconisé l'organisation telle qu'elle est installée aujourd'hui. Or à cette époque, l'administration avait signifié un refus, pour des raisons de sécurité.

Votre argumentation ne me semble pas en outre pertinente, au regard d'une réelle mise en danger de la santé psychologique et physiologique des personnels. Le bruit sous pyramide est insupportable pour ceux qui y travaillent, notamment en permanence. Aussi est-il *a fortiori* nécessaire de cesser d'ergoter. L'avis des agents est certes à prendre en considération, mais il n'est plus question de patienter jusqu'au démarrage du projet Pyramide. Pour rappel, ce dernier a été reporté à l'horizon 2009.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

C'est pourquoi j'ai souhaité modifier l'ordre du jour et aborder avec vous cette mesure d'urgence. En termes organisationnels, je confirme les informations de Madame Guillou. La DP a déjà mis en place des actions, à la suite du conflit rencontré à la fin de l'année 2005.

Je préconise aujourd'hui le port de bouchons auditifs et requiers de la DAMT une réflexion sur un projet de couverture de la banque d'accueil, de même que sa budgétisation. Ces mesures compléteront celles du projet Pyramide – qui demeure pour nous d'actualité – malgré son report. La DRH s'engage de surcroît à réaliser une estimation du bruit avant l'été.

Madame BRESSEAU

Actuellement agent au sein du service et anciennement chargée d'accueil, je souhaiterais effectuer un court historique.

La Cour des Comptes a supprimé le TNP (travail non posté) lors de la mise en application de la loi plafonnant le temps de travail à 35 heures hebdomadaires. Aujourd'hui, les agents réclament de nouveau le TNP, sous une forme ou sous une autre. La gestion des flux sous pyramide demeure une mesure insuffisante. Les pointes d'affluence entravent considérablement la circulation du public et des agents. Il est notamment difficile pour les chargés d'accueil, lors de ces périodes de pointe, d'accéder au local des poussettes et fauteuils roulants destinés à certains visiteurs.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Il convient de s'appuyer également sur la connaissance de la DP des contraintes liées au travail sous pyramide. Je vous propose cependant de partir, pour l'instant, sur les bases précédemment abordées.

Monsieur NEE

Ne serait-il pas pertinent d'organiser dès à présent des groupes de travail afin de traiter ce sujet de manière globale ? En effet, les agents d'accueil sous pyramide ne sont pas les seuls salariés à être soumis à cet environnement bruyant.

Madame AGUIRRE

Sud Culture soutient cette proposition.

Monsieur FERREIRA

Je partage l'opinion de Monsieur Leduc. Nous nous focalisons sur la situation des agents d'accueil, alors que d'autres personnels postés dans cet espace pâtissent également de ces nuisances.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

A mon sens, les groupes de travail ne nous fourniront pas davantage d'informations. Pour l'heure, je suis fortement préoccupée par le cas des agents de la banque d'informations.

Aussi, je vous soumetts à présent le projet pour avis. Nous nous engageons dans un premier temps à mettre en œuvre ces propositions pour les chargés d'accueil. Cependant, nous n'excluons pas du champ de notre réflexion les autres populations subissant les mêmes contraintes sonores.

Madame AGUIRRE

Serait-il possible de nous présenter, d'ici la fin du mois de juin, les mesures que vous êtes en capacité de mettre en place rapidement ?

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les décisions d'urgence sont celles que je vous ai précédemment citées et que je soumetts à votre avis.

Monsieur BOISSONNET

S'agissant de la couverture de la banque d'informations, nous devons engager un *designer* compétent pour dessiner les plans. Nous devons notamment déterminer, conjointement avec la DP, la gestion des flux de visiteurs autour de la banque d'informations, la réelle atténuation du bruit et le moyen de climatiser l'intérieur de la banque. En tout état de cause, cette étude ne pourra pas être réalisée avant l'été.

Monsieur MERLET

Pour rappel, plusieurs études ont déjà été réalisées. Il conviendrait de s'y référer afin de sélectionner d'éventuelles solutions, toujours d'actualité.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Les représentants agrément-ils ces propositions, sachant que nous souhaitons en premier lieu effectuer une présentation aux agents d'accueil ?

Madame KARDIANOU

Nous requérons une suspension de séance.

La séance est suspendue à 17 heures 20 et reprend à 17 heures 25.

Nacéra TAIBI

Nous acceptons la mesure de port de bouchons pour les agents chargés d'accueil, sous réserve d'un élargissement du dispositif à l'ensemble des personnels sous pyramide.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

J'invite M. Leduc à m'adresser la liste des agents potentiellement concernés. Il me semble toutefois difficile de faire bénéficier la totalité des agents du dispositif, sachant que leur accord est au préalable nécessaire. Je vous propose d'attendre l'aval des chargés d'accueil pour le port de ces protections auriculaires.

Monsieur FERREIRA

Je rappelle que l'employeur a, comme l'a souligné Mme Bardou, une obligation de résultats.

Madame AGUIRRE

Je propose de scinder la consultation en deux votes : un avis sur la demande spécifique relative au port de bouchons pour les chargés d'accueil et le second sur le lancement d'une étude pour les autres personnels au contact du public.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je ne peux vous apporter de réponse dans l'immédiat. S'agissant des chargés d'accueil, le périmètre de la mesure est parfaitement connu. Pour le reste, j'ignore si le Louvre a la capacité de réaliser un tel investissement. Je vous demande donc de vous prononcer sur la mise en place de protections pour les agents d'accueil. Nous étudierons par la suite une extension de la mesure.

Monsieur FERREIRA

Les salariés de la société de sécurité ne doivent pas être oubliés. De quelle manière leur situation sera-t-elle normalisée ?

Monsieur LEDUC

Nous disposons de deux alternatives dont, notamment, un plan de prévention qui traite des questions d'hygiène et de sécurité de travail.

Madame AGUIRRE

L'exposition au bruit a-t-elle été intégrée au plan de prévention ?

Monsieur LEDUC

Non, pas à l'heure actuelle. Lors de ma rencontre mensuelle avec l'un des responsables de la société de sécurité, je l'informerai des mesures palliatives sur lesquelles nous menons une réflexion afin qu'il en avise le CHSCT de son entreprise. Leur instance pourra ainsi adopter des mesures parallèles.

Monsieur FERREIRA

A l'inverse des agents d'accueil qui peuvent également bénéficier de mesures matérielles, les mesures en faveur des autres personnels seront uniquement de type organisationnel.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je sou mets à votre avis la mesure sur la dotation des chargés d'accueil en bouchons d'oreilles, présentés par le médecin de prévention. Quels sont les membres favorables à cette mesure ?

L'administration et les représentants du personnel votent à l'unanimité en faveur du port de bouchons auriculaires, les organisations syndicales conditionnant leur vote à la consultation de tous les agents concernés.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous vous tiendrons informés, lors du CHS du mois de juillet, des avancés sur les autres aspects du dossier.

Madame AGUIRRE

Pourrions-nous formaliser ce dernier point ? Nous proposons de soumettre au vote la réalisation d'une étude sur les autres personnels exposés au bruit dans les espaces sous pyramide et dans les espaces muséographiques à forte fréquentation.

L'administration et les organisations syndicales votent à l'unanimité en faveur de la réalisation de l'étude.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Il nous reste trente minutes de séance. Je vous propose d'examiner les points que nous pouvons aborder durant ce laps de temps. J'invite Mme Cotteverte à exposer son bilan.

IV. Bilan HSCT 2006 (pour information)**Madame COTTEVERTE**

Ce document reprend les principaux éléments de la politique de l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité. Il dresse un état de l'activité du CHS (visites, travaux, etc.). Il présente également le rapport d'activité du réseau conditions de travail (celui des ACMOs et de la chargée de mission HSCT). Les bilans de la médecine de prévention et de l'inspection d'hygiène et de sécurité sont mentionnés pour rappel dans le bilan et font l'objet de rapports spécifiques qui vous seront présentés par la suite ainsi que celui de la psychologue. La troisième partie du bilan reprend les différents éléments d'évaluation de cette politique (évaluation du PAPRIPACT 2006, bilan des formations hygiène et sécurité et handicap 2006, etc.) Cette partie intègre également un point sur l'avancement de l'élaboration du document unique, la sécurité incendie, les travaux d'amélioration des espaces de travail et le bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Nous avons essayé, avec l'aide des ACMOs, d'améliorer la présentation du bilan par rapport à celui de l'année 2006.

Monsieur N'GUYEN

Votre document s'intitule « Politique de prévention des risques ». Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit bien d'un bilan ?

Monsieur IROLLO

Tout à fait. Il représente le bilan de la politique de prévention.

Monsieur N'GUYEN

Pourrions-nous disposer de la liste des différents groupes de travail afin de suivre les actions entreprises ?

Madame COTTEVERTE

Il n'existe qu'un seul groupe de travail qui s'occupe de l'élaboration du document unique.

Monsieur N'GUYEN

A mon souvenir, nous avons évoqué en 2006 la mise en place de plusieurs groupes.

Madame COTTEVERTE

Ce groupe de travail a été créé en 2006, à la suite d'une réunion du CHS où nous avons présenté une méthode de réalisation du document unique. Il a organisé près de dix réunions au cours de l'année 2006 pour travailler sur cette mission. Il existe également le réseau conditions de travail, constitué des ACMOs, de la psychologue, de moi-même et éventuellement du service médical.

Monsieur MERLET

Je formulerai quelques remarques. Concernant la délégation participant aux visites CHS, il avait été acté que le groupe serait composé de dix personnes au maximum. Or le tableau de suivi du CHS mentionne la participation d'un représentant de l'administration, non de plusieurs tel que mentionné en page 4. Pourriez-vous confirmer le nombre de personnes de la Direction au sein de la délégation ?

Madame COTTEVERTE

Le nombre de représentants a évolué par rapport à la pratique. Il nous a semblé logique d'inviter également le chef de service à participer à la visite de son service.

Monsieur MERLET

La délégation comporte donc deux représentants de l'administration.

J'ai par ailleurs noté un écart entre le nombre total des accidents du travail de la DS et de la DP mentionnés à la page 34 et les données de la page 33.

D'autre part, vous avez noté page 34 qu'il n'existe pas de plan de prévention routier. Pourtant, ce document constitue une obligation légale. Nous souhaiterions donc des explications relatives à son absence.

Enfin, pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison aucun arbre de causes n'a été réalisé en 2006 ?

Docteur MOREAU

Une quinzaine d'accidents a nécessité des visites sur site avec la victime, mais aucun n'a donné lieu à l'établissement d'un arbre des faits. Nous avons fait de simples préconisations.

Madame COTTEVERTE

Il n'existe pas à ma connaissance de plan de prévention routier ; il devra être élaboré dans le courant de l'année 2007.

Madame KARDIANOU

Je m'étonne du volume du bilan d'activité des ACMOs dans le rapport. L'un d'entre eux compte notamment un nombre de pages supérieur aux autres. Cet ACMO couvre un grand nombre de directions. Aussi, je me demande si cette personne parviendra, après avoir centralisé les problèmes d'urgence, à faire de la prévention.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Pour rappel, Madame Girbeau a rejoint la DRHDS sur ce poste nouvellement créé le 2 octobre 2006. Son premier travail a consisté à recenser l'ensemble des problèmes signalés en hygiène et sécurité dans les services qui lui sont rattachés. Telle est la raison de la liste exhaustive de son rapport. Ce poste relevait d'une vraie nécessité. J'espère que nous rentrerons dans une dynamique, une fois que l'ensemble des problèmes répertoriés seront réglés.

Madame KARDIANOU

L'ACMO a répertorié sur quatre pages les problèmes relatés. Nous sommes moins étonnés de l'effectif considéré – 610 agents reste un chiffre insignifiant au regard de la population de la Direction de la Surveillance – que de la disparité géographique et la diversité des services dont cet agent a la charge.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Avez-vous des remarques à formuler ?

Monsieur N'GUYEN

Serait-il possible pour les visites du CHS d'inviter les représentants de FO, malgré leur non représentation dans l'Instance ?

Monsieur IROLLO

Nous partageons le même dilemme. Les représentants approuvent-ils cette proposition ?

Madame AGUIRRE

Sud Culture ne s'oppose pas à la présence de FO lors des visites. Cette organisation syndicale est présente en CTP. Je rappelle en outre que le CHS actuel est une émanation de cette instance.

Monsieur IROLLO

Quelle est l'opinion de la CFDT ?

Madame BRESSEAU

Nous y sommes favorables.

Monsieur IROLLO

Quel est l'avis de la CGT ?

Madame KARDIANOU

Nous n'émettons aucune objection à leur présence.

Madame COTTEVERTE

Il est vrai que jusqu'à présent, FO participait activement au groupe de travail permanent CHS et au groupe de travail sur l'élaboration du document unique.

Madame AGUIRRE

Cette proposition ne soulève aucune difficulté particulière. A titre d'exemple, Sud Culture a participé au groupe du CHS ministériel sur la souffrance au travail alors que l'organisation n'était pas représentée dans l'instance.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Nous entérinons la proposition et convierons les représentants de FO au groupe de travail.

Monsieur N'GUYEN

Serait-il possible de transmettre en amont de la visite, la grille des visites ?

Madame COTTEVERTE

Ce support est distribué au moment de la visite. Nous organisons à l'issue de la visite un court *debriefing* sur les divers éléments recueillis qui serviront de base à la rédaction du compte rendu de visite.

Monsieur N'GUYEN

La page 28 du bilan évoque un recensement des besoins par typologie des métiers effectué auprès de chaque atelier. Serait-il possible de disposer de cette information ?

Madame COTTEVERTE

Ce travail est réalisé par le service intérieur en amont de la passation de marché pour l'achat des vêtements de travail.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Votre demande porte donc sur la transmission des dotations, réalisées par ateliers.

Madame AGUIRRE

Nous souhaiterions particulièrement recevoir les résultats de l'étude sur les spécifications réglementaires et les certifications de conformité à respecter. Il est également important de transmettre ces informations à la Commission habillement.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Mme Cotteverte contactera le service intérieur pour demander des éclaircissements sur la mention de ce point.

Monsieur N'GUYEN

A la page 36, dans le chapitre relatif à l'accessibilité des handicapés, il est fait état d'une étude réalisée par le Cridev. Cette enquête porte-t-elle exclusivement sur l'accessibilité du public à mobilité réduite ou également sur le personnel ?

Madame COTTEVERTE

L'étude a été pour l'heure menée pour le public.

Monsieur MERLET

Envisagez-vous une étude pour le personnel ?

Madame BARDOU

Le diagnostic est obligatoire pour le mois de janvier 2011.

Madame ETIENNE-BOISSEAU

Je vous propose de suspendre la réunion. Nous nous attacherons à programmer une nouvelle réunion au début du mois de juillet. La séance se déroulera vraisemblablement toute la journée.

Les points 5, 6, 7, 8 et 9 (les questions diverses), non traités, seront inscrits à l'ordre du jour du prochain CHS prévu au mois de juillet.

La séance est suspendue à 18 heures.

Le Président
Carole ETIENNE-BOISSEAU

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint
La CFDT